

## Conseil scientifique

### Formation restreinte

**Mardi 8 juin 2021, 15h – 17h**

**Présents :** Florence Bernault, Nicolas Delalande, Sergei Guriev, Gwenaèle Rot, Angela Greulich, Paul-André Rosental, Régis Bismuth, Frédéric Ramel, Nicolas Coeurdacier, Eberhard Kienle, Fabrice Melleray, Dina Waked, Cornelia Woll, Mathieu Fulla, Martin Giraudeau, Benjamin Marx, Janie Pelabay, Bénédicte Durand, Alain Dieckhoff, Olivier Borraz, Séverine Dusollier, Sabine Dullin, Guillaume Plantin, Jeanne Lazarus, Florence Haegel, Nicolas Sauger, Régis Bismuth, Anne Révillard, Dominique Cardon, Francesco Saraceno, Mirna Safi, Martial Foucault, Thierry Mayer

**Absents ou excusés :** na

**Assistent à la réunion :** Amélie Antoine Audo, Bénédicte Barbé, François Cavalier, Sophie Forcadell, Carole Jourdan

---

En préambule de la réunion, Cornelia Woll passe la parole à Bénédicte Durand à propos de la prolongation des contrats doctoraux.

Bénédicte Durand annonce que les résultats d'affectation des prolongations des contrats doctoraux suite au premier confinement ont été transmis hier aux directeurs des centres. Par ailleurs, un travail est en cours sur les demandes formulées au titre des deuxième et troisième confinements. Une réunion est prévue avec l'ensemble des directeurs de centre pour finaliser le dossier dans les jours à venir.

Alain Dieckhoff se réjouit de l'aboutissement de ce dossier, mais exprime son étonnement : l'École de la recherche a envoyé à tous les centres un relevé avec les noms et les mois accordés aux doctorants. Il s'interroge sur la possibilité pour l'École de la recherche d'en informer directement les doctorants.

Olivier Borraz se réjouit à son tour de l'information reçue hier et témoigne du soulagement des doctorants concernés, mais il regrette qu'il ait fallu attendre le 7 juin pour obtenir ces informations, notamment pour les candidatures ATER, et s'inquiète pour les doctorants touchés par les deuxième et troisième confinements.

Séverine Dusollier souhaite que la prochaine réunion soit consacrée au cadre et aux critères, et non à l'examen de dossiers individuels.

Sabine Dullin se réjouit elle aussi de constater que le dossier avance, même si elle estime que cela demeure très tardif et qu'il est nécessaire de traiter de manière urgente la question des conséquences des deuxième et troisième confinements pour les doctorants. La question du choix pour les doctorants entre un poste d'ATER et une prolongation du contrat doctoral est cruciale.

Guillaume Plantin propose de ne pas anticiper en conseil scientifique la réunion à venir ; il précise qu'il ne sera pas demandé de signaler les demandes au cas par cas, mais qu'une procédure plus décentralisée et rapide pourrait être envisagée, pour une information des doctorants avant l'été.

## **1/ Validation du compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 11 mai 2021**

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance du Conseil scientifique réuni en formation restreinte par visioconférence le 11 mai 2021.

## **2/ Présentation du projet d'accord-cadre entre l'Université de Paris et Sciences Po**

Amélie Antoine-Audo, directrice des études et des partenariats, présente le projet d'accord-cadre entre l'Université de Paris et Sciences Po.

Sciences Po et l'Université de Paris sont membres de l'alliance Paris-Cité, entité de coordination territoriale qui s'est substituée à la COMUE au 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle poursuit des objectifs de politique de sites, tels qu'inscrits dans la loi du 22 juillet 2013, aux côtés de l'INALCO, de l'INED et de l'université Sorbonne – Paris Nord.

Pour rappel, à la suite de l'arrêt de l'initiative d'excellence Idex USPC, un second projet d'Idex a été déposé, avec au cœur du projet la fusion entre l'université Paris Descartes, l'université Paris Diderot et l'intégration de l'Institut de Physique du Globe de Paris. Cet ensemble est donc devenu « université de Paris » ; les autres partenaires, dont Sciences Po, étant membres de cet Idex, aux côtés de cinq organismes de recherche, le CNRS, l'INSERM, l'INRIA, l'INED et l'IRP.

Dans le cadre de ce projet, un accord a été signé avec l'État et le SGI autour de cet Idex, qui court jusqu'au printemps 2022, avec en parallèle un accord dit de « consortium » pour définir les modalités entre les partenaires, notamment en termes de propriété industrielle et de gouvernance. Un des enjeux de cet accord est de prendre le relais de

la convention qui détermine les relations entre les parties dans le cadre de l'Idex, mais aussi les moyens.

La dynamique, avec la nouvelle Université de Paris, est née il y a plus d'une dizaine d'années, avec un certain nombre de projets en recherche, en formation, en termes de relations internationales, avec l'idée d'assurer la continuité des projets portés en commun de façon privilégiée, au-delà de cet Idex.

L'objet du projet est assez classique : il s'agit d'affirmer la volonté de poursuivre des collaborations pour soutenir la recherche, l'innovation scientifique et pédagogique, le dialogue avec la société, pour encourager une formation d'excellence et une dynamique d'insertion professionnelle aux meilleurs des diplômés et au meilleur niveau, d'assurer des projets qui visent un rayonnement en Europe et à l'international et de bien sûr faire vivre la dynamique de responsabilité sociale des établissements.

Sur le fond il s'agit d'affirmer un partenariat à parité, entre deux universités de recherche, de rang international ; c'est bien sur cette dynamique-là que se fonde l'accord.

Un des enjeux qui anime cette convention est l'idée que Sciences Po puisse travailler avec l'Université de Paris dans une dynamique de pluridisciplinarité, au-delà des sciences humaines et sociales. Il a donc été choisi de valoriser des objets qui sont des enjeux majeurs nécessitant ce regard intersectoriel : la santé, l'environnement, les risques naturels, les transitions numériques. Il s'agit d'aller chercher de la complémentarité, c'est ce qui anime aussi les projets déployés à l'échelle des sites et des campus en région.

Des outils et dispositifs ont été identifiés : le développement de cursus interdisciplinaires, comme le *Bachelor of Arts and Sciences*, avec déjà trois parcours développés avec l'Université de Paris : politique de la terre, algorithmes et décisions, politique du vivant et identité. Il peut y avoir des appels à projet communs, des réponses communes à des appels à projet de décideurs publics, des chaires partagées, des contrats doctoraux, des accueils d'enseignants-chercheurs... Cette liste n'est pas exhaustive et pourra être enrichie en fonction des besoins des communautés de recherche et enseignantes, au fur et à mesure des projets. Evidemment, la réflexion sera possible sur la manière d'articuler les objets existants, tout est à construire en ce sens dans les mois et années à venir.

Parmi les domaines d'actions-collaborations, un certain nombre de projets peuvent être soumis, par exemple des programmes interdisciplinaires du côté de l'Université de Paris, qui aujourd'hui sont très centrés sur l'UP, mais pourraient s'ouvrir à des chercheurs ou des équipes de Sciences Po, dans le domaine de la santé ou du genre, par exemple, ou via le projet d'Institut de la Femme, ou bien encore le partenariat entre l'UP, le *King's College* et Oxford, avec l'idée que les chercheurs puissent candidater dans les projets proposés, conjointement avec des collègues de l'UP.

Le pilotage commun d'actions partagées est déjà concrétisé, avec l'exemple du Centre des Politiques de la Terre (CPT), qui est né à Sciences Po et dont la gestion a été confiée à l'Université de Paris, ou la poursuite de collaborations unilatérales qui sont nées dans le cadre du programme des investissements d'avenir, avec le LIEPP notamment.

Guillaume Plantin ajoute que les deux objets principaux partagés actuellement avec l'UP sont donc le LIEPP, dont la directrice est Anne Revillard, présente à cette réunion. Une présentation détaillée du nouveau LIEPP sera programmée lors d'un prochain Conseil scientifique, une fois que la convention spécifique avec l'UP sera signée et que les nouveaux statuts auront été adoptés par le Conseil scientifique du LIEPP. Le LIEPP semble avoir très bien réussi, à ce stade, son arrimage à l'Université de Paris ; Anne Revillard et son équipe développent beaucoup d'activités intéressantes, à la fois dans une logique similaire à celle de Sciences Po, et avec des inflexions intéressantes qui tirent parti de ce que peut apporter l'UP. L'autre initiative en place est le centre des politiques de la Terre. Les débuts y sont un peu plus laborieux, malgré l'énergie déployée par Charlotte Halpern et Jean Chiche, membres du bureau du CPT.

Amélie Antoine Audo précise que l'enjeu est bien sûr la poursuite des actions, mais aussi financier : dans le cadre de l'Idex, une dotation de plus de 92 millions d'euros a été accordée, dont près de 6 millions d'euros à la suite de l'obtention du labex LIEPP et de l'IDEFI Forcast. Ces trois instruments, labex, IDEFI, Idex, sont très étroitement liés. Si l'Idex est validé à l'UP, cela permettra aussi de pérenniser la dotation jusqu'alors non consommable de ces trois instruments. Les sommes correspondantes pourront être alors affectées au niveau de l'Université de Paris. L'objet de cet accord avec l'UP est d'assurer, pendant la période probatoire, de pouvoir affecter des financements à Sciences Po, jusqu'à la fin du projet Forcast, terminé en décembre 2020, et jusqu'au 31 décembre 2024 pour le LIEPP.

Martin Giraudeau remercie les intervenants pour cette présentation et se dit ravi d'avoir eu des précisions sur les dotations et les enjeux financiers ; il demande pourquoi, parmi le comité de gouvernance, se trouvera un représentant « *nommé discrétionnairement par le directeur de Sciences Po* », plutôt que d'être élu par le Conseil scientifique de Sciences Po.

Paul-André Rosental demande s'il est concevable que ce projet d'accord intègre des échanges concernant les bases de données bibliographiques des bibliothèques des différents organismes concernés, notamment les ressources numériques en matière d'articles médicaux, mais aussi d'autres ressources qui pourraient être potentiellement concernées.

Amélie Antoine Audo répond que le modèle de gouvernance s'appuie sur l'organisation, la convention étant déjà travaillée depuis un an et demi, avec un enjeu très fort du côté de l'UP, et précise que c'est la fonction qu'elle occupe actuellement dont il s'agit quand il est question de nomination « discrétionnaire » par le directeur de Sciences Po. Par ailleurs, des moyens ont été obtenus via l'Idex afin de recruter une personne en charge d'accompagner les équipes dans le soutien aux projets qui seront

déployés avec les collègues. Dans cette convention, les questions et les enjeux autour des bibliothèques n'ont pas été inclus pour le moment, mais beaucoup d'échanges ont eu lieu autour des bibliothèques de l'UP.

### **3/ Présentation de la déclaration en faveur de la science ouverte à Sciences Po**

Cornelia Woll passe la parole à François Cavalier, qu'elle remercie chaleureusement pour tout le travail qu'il a effectué à Sciences Po à la direction de la DRIS qu'il va quitter au cours de l'été 2021.

François Cavalier présente le texte de la déclaration en faveur de la science ouverte à Sciences Po, texte co-réalisé par la DRIS, en particulier Sophie Forcadell, chargée de mission Science ouverte à la DRIS et le CDSP, en particulier Nicolas Sauger, en collaboration avec la direction scientifique.

La science ouverte est l'une des priorités de la politique scientifique de la communauté européenne, relayée par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, au travers du plan national pour la science ouverte. Ce plan comporte un certain nombre de priorités en écho au contenu de la déclaration en faveur de la science ouverte :

- Rendre obligatoire la publication en accès ouvert des articles et des livres issus des recherches financées par appel d'offres et sur fonds publics. Pour cela, le ministère crée un fonds qui servira à soutenir l'archive ouverte nationale HAL (l'archive ouverte SPIRE, qui arrive en obsolescence technologique, va migrer vers HAL) ;
- Respect de la RGPD qui pourrait limiter la diffusion des données, via la création d'une fonction d'administrateur des données au sein de chaque institution. Il est vivement encouragé par le ministère de promouvoir l'adoption d'une politique de données en matière de sciences. Ce travail a débuté avec le CDSP au sein du comité « Traitement des données et science ouverte » de Sciences Po ;
- Acquisition des compétences en matière de science ouverte, notamment via la formation des doctorants au sein de l'École de la recherche ;
- Soutien affiché du ministère à l'*European Open Science Cloud*, future infrastructure de gestion des données ouvertes.

Sophie Forcadell ajoute quelques éléments de contexte à la déclaration de Sciences Po : si l'engagement de l'institution en faveur de l'open access remonte à plusieurs années, il s'agit désormais d'intégrer les nouvelles dimensions d'ouverture de la science, autour de la gestion et de la diffusion des données, de la bibliodiversité et de la visibilité des travaux de recherche. La volonté est aussi celle d'une « mise en visibilité » de l'établissement sur cet engagement, d'où cette déclaration qui permet de montrer une vision des engagements de l'institution, et le démarrage d'une gouvernance via le comité de traitement des données et science ouverte.

La rédaction de la déclaration a été précédée d'une série d'entretiens avec la communauté scientifique de Sciences Po, à l'été 2020, pour mieux comprendre la vision des chercheuses et des chercheurs et ce qu'ils avaient à dire sur les opportunités, mais aussi sur les difficultés, liées à la science ouverte. Les points marquants de la déclaration sont finalement : le respect du cadre juridique et éthique et de la sécurité des données, le respect du droit d'auteur, la visibilité des chercheurs avec notamment l'initiative nationale du « baromètre de la science ouverte », la consolidation du soutien à la recherche, pour favoriser une meilleure coopération transverse.

Cornelia Woll remercie les intervenants pour leur présentation et ouvre la discussion.

Séverine Dusollier souligne l'importance d'encadrer les chercheurs sur les conséquences des contrats qu'ils signent avec des éditeurs, pour les aider à se réserver le droit de publier leur article en libre accès, s'ils le jugent utile. Les chercheurs ont une carrière scientifique à mener et doivent publier dans certaines revues, pas toujours très enthousiastes à l'idée d'une diffusion libre... Il faut soutenir les chercheurs, y compris les doctorants, sur lesquels les pressions sont particulièrement fortes.

Nicolas Sauger précise que le CDSP est partenaire de la DRIS pour accompagner les collègues qui s'engageront plus avant dans cette démarche, sur la gestion des données notamment.

#### **4/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure track de Caterina Froio**

Frédéric Ramel présente le dossier de Caterina Froio.

Le comité a émis un avis extrêmement favorable, Caterina Froio présentant un dossier qui réunit l'ensemble des exigences du département. L'objectif pour l'obtention de la tenure est la production d'un manuscrit original. Ses publications comportent deux ouvrages codirigés, 15 articles dans des revues à comité de lecture de rang très élevé, trois rapports.

Ses travaux portent essentiellement sur trois aspects : le changement de rôle des partis de gouvernement et leurs opposants, l'essor des mouvements populistes, l'usage des outils digitaux par ces acteurs politiques. Trois éléments distinctifs caractérisent ses travaux : elle dépasse le cadre classique des analyses de partis politiques pour s'intéresser à tout ce qui gravite autour de ces partis, les mobilisations sociétales, notamment autour des mouvements d'extrême droite en Italie et en France, sa focalisation sur le digital en constituant elle-même ses bases de données à partir des réseaux sociaux notamment, l'accent mis sur l'hybridation des réservoirs d'action (mobilisations online ou offline), le développement de méthodes mixtes dans leur traitement (enquêtes ethnographiques qualitatives, données de presse, etc.), le recueil systématique de données digitales en lien avec le médialab. Les exigences en matière d'enseignement sont totalement remplies, avec des évaluations convergentes et toutes excellentes.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de tenure track de Caterina Froio.

### **5/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure track de Carola Kloeck**

Frédéric Ramel présente le dossier de Carola Kloeck.

Il indique que le comité a émis un avis tout à fait favorable pour la deuxième partie de la *tenure*, avec des évaluations très élogieuses de la part de deux évaluateurs externes. Carola Kloeck a soutenu son HDR en Allemagne pendant cette première partie de tenure track, ce qui représente un engagement très important pour ses premières années avec Sciences Po. Pour la deuxième partie de *tenure*, le comité lui adresse une seule suggestion : choisir des revues plus centrales pour ses publications en science politique et relations internationales.

Concernant ses activités de recherche, Carola Kloeck a publié trois articles dans des revues à comité de lecture, deux ouvrages en collaboration, une recension, trois autres publications. Ses travaux portent sur les négociations mondiales en matière de changement climatique, la finance de l'adaptation climatique et l'adaptation au changement climatique, avec une focale sur les villes et les espaces côtiers. Elle collabore avec des spécialistes mondialement reconnus dans le champ du changement climatique, elle a su constituer un réseau qu'elle saura faire fructifier par la suite, par des dépôts de projets et des réponses à des appels d'offres.

Deux éléments sont à souligner : la diversification des méthodes pour aborder ses objets d'étude, dans le prolongement de ce qui est fait au CERI, tout en s'ouvrant à d'autres perspectives. Sur le plan des résultats scientifiques, le déplacement qu'elle propose sur les objets d'étude du changement climatique et les négociations climatiques est notable : capacité à travailler en coalition des petits états insulaires, et du coup d'avoir une véritable fonction de levier dans les négociations, design de recherche qui prend le contrepied des théories du choix rationnel, qui sont tout de même très *mainstream* dans l'abord de cet objet. Par ailleurs, son étude des instruments de gouvernance relatifs à l'adaptation climatique est pensée non pas de façon raisonnée, mais comme un réseau, ce qui permet d'espérer une contribution à l'approche relationnelle des relations internationales.

Elle a parfaitement rempli ses missions en termes d'enseignement ; il est à noter qu'il s'agit d'une jeune collègue très impliquée au sein du collège universitaire, prenant en charge l'un des cours fondamentaux de la science politique, « Espace mondial », pendant une année sur le campus de Reims et à Nancy. Il faut saluer cet effort d'une jeune collègue qui n'hésite pas à se rendre dans les campus pour assurer des cours. Enfin, elle est très impliquée sur la vulgarisation auprès du jeune public sur les questions d'environnement.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de tenure track de Carola Kloeck.

## **6/ Avis sur le passage en deuxième partie de tenure track de Lou Safra**

Frédéric Ramel présente le dossier de Lou Safra.

L'avis rendu par le comité de mid-tenure est extrêmement favorable. Lou Safra présente une formation en neurosciences qu'elle cherche à disséminer en science politique pour mieux comprendre le fait politique à partir des sciences cognitives. La suggestion formulée par le comité réside dans la préparation de son HDR et la dissémination de ses recherches dans les revues de science politique. Sur le plan de la recherche, le comité a relevé cinq articles en coécriture, quatre nouveaux articles en collaboration (en phase d'évaluation actuellement), un financement du LIEPP en tant que principale coordinatrice, un financement de CIVICA en tant que principale coordinatrice avec deux autres collègues. Ses travaux portent sur les comportements et les attitudes politiques à partir de l'angle des neurosciences, avec une partie expérimentale, des études sur le rôle des émotions, et en particulier la colère dans l'appréciation et les préférences des citoyens à l'égard des leaders politiques. Ses travaux présentent également beaucoup d'originalité sur l'étude du rôle des matériaux empiriques, sur les dimensions visuelles et textuelles, ainsi qu'un éclairage très innovant sur les prédispositions cognitives des individus et leurs choix politiques. Lou Safra, représentative de cette jeune génération qui fait un réel effort de réflexivité en matière de transmission des connaissances, répond parfaitement aux exigences des activités d'enseignement. Au CEVIPOF, elle assume un cycle de séminaires bimensuel sur les méthodes quantitatives. En outre, ses activités sont enrichies d'une dizaine de contributions dans la presse écrite, de participations radiophoniques ainsi que d'une sollicitation dans le cadre de la mission de déconfinement organisée par le Premier Ministre en avril, mai et juin 2020.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents le passage en deuxième partie de tenure track de Lou Safra.

## **7/ Avis sur les candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2021**

Cornelia Woll rappelle que tous les dossiers disponibles sur le Drive du Conseil scientifique et propose, en complément de ces dossiers, que chaque département fasse état des règles de classement des candidatures.

Pour le département d'économie, Thierry Mayer indique que huit demi-postes d'ATER ont été ouverts. 50 candidatures ont été reçues, six recrutements ont été proposés, de nombreuses propositions ayant été déclinées par des doctorants ayant bénéficié d'une prolongation de leur contrat doctoral dans leurs universités respectives. Toutes les propositions ont été acceptées, dont deux concernent des doctorants de Sciences Po. Les deux supports non pourvus le seront certainement en tant que professeurs invités.

44 % des candidatures internes étaient des femmes, pour 33 % des recrutés, 83 % des recrutés sont des étrangers.

En droit, Régis Bismuth annonce que deux demi-postes d'ATER ont été ouverts, avec un profil droit général et un profil droit littérature et humanités (campus de Reims). Environ 50 candidatures ont été reçues pour chaque poste, dont deux tiers d'hommes et un tiers de femmes. Sur le poste droit général, Ayse Yassar a été sélectionnée et sur le poste droit et littérature, Rebecca Powers, *lecturer* à l'université de Santa Barbara en Californie.

En histoire, Sabine Dullin annonce que le département a reçu 90 dossiers (pour cinq demi-ATER), dont un tiers de femmes. Il a été décidé de prioriser les doctorants internes. Sont en tête de liste des doctorants internes, qui peuvent enseigner en anglais, pour assurer des conférences de méthode sur différents campus, notamment sur les cours de deuxième année.

En science politique, Frédéric Ramel annonce 75 candidatures (soit un peu moins que les années précédentes) dont 24 femmes et 51 hommes. De façon non conventionnelle, il y a trois quarts d'internes et un quart d'externes cette année. Deux hommes et deux femmes ont été sélectionnés.

Pour le département de sociologie, Jeanne Lazarus annonce 72 candidatures, (également moins que les années précédentes) pour un total de 28 hommes et 44 femmes. Sur les cinq demi-postes à pourvoir, ont été sélectionnés une interne, et quatre externes, trois femmes et un homme. À noter, quelques désistements de personnes qui avaient obtenu une année prolongation de leur contrat doctoral dans leur université.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents les classements des candidats retenus pour les postes d'ATER à mi-temps dans le cadre de la campagne 2021.

## 8/ Questions diverses

Carole Jourdan annonce que la fiche de poste en vue du recrutement d'un doyen ou d'une doyenne pour PSIA a été publiée à la fois sur le site de Sciences Po et sur THE en version anglaise. La date limite de candidature est fixée au 30 juin 2021. Le comité de recherche est composé de Vanessa Scherrer, directrice des affaires internationales, Sergueï Guriev, professeur au département d'économie, Patrick Le Galès, doyen de l'École urbaine, Bruno Stagno Ugarte, directeur exécutif adjoint de Human Rights Watch, PAST depuis 2018 à Sciences Po et membre du comité stratégique de PSIA, et d'Ursula Plassnik, diplomate autrichienne et actuellement ambassadrice en Suisse, également membre du comité stratégique de PSIA. Les candidatures sont à adresser au pôle académique de la DRH.

Jeanne Lazarus annonce que l'appel à candidatures pour les postes de Directeur de Sciences Po et d'administrateur de la FNSP sera publié demain au Journal officiel. Une communication doit être envoyée ce jour pour préciser les délais et la composition de la commission. Un cabinet de recrutement a été sélectionné, pour accompagner Sciences Po dans cette procédure. La date limite des candidatures est fixé au 31 août ; une première sélection sera faite par la commission de proposition, qui proposera une *shortlist* au Conseil de l'Institut et au Conseil d'administration. Les deux conseils doivent voter pour la même personne, puis le nom sera transmis à la ministre de l'Enseignement supérieur, qui est l'autorité de nomination, qui le transmettra ensuite au Président de la République, en vue de l'établissement du décret de nomination.

Eberhard Kienle s'étonne qu'il soit fait appel à un cabinet de recrutement et demande quel sera son rôle précis.

Jeanne Lazarus répond que le choix de faire appel à un cabinet a effectivement fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la commission. Le cabinet de recrutement aura plusieurs rôles : tout d'abord une discussion sur le profil dans le cadre de sa mission de « chasseur de têtes », afin d'identifier des personnes qui ne se seraient pas déclarées spontanément et qui pourraient être de bonnes candidates ; ensuite une aide au comité à développer un autre regard sur les candidatures. Le cabinet n'aura évidemment pas à décider à la place de la commission quelles seront les personnes auditionnées ; il s'agit pour la commission de s'adjoindre un regard différent et complémentaire à celui du monde universitaire.

Gwenaële Rot s'étonne à son tour de la sollicitation d'un cabinet privé, qui donne l'impression que les équipes de Sciences Po elles-mêmes seraient incapables de réfléchir au meilleur profil pour un tel poste, et demande quel est le nom du cabinet et quel sera le budget consacré à cette prestation.

Jeanne Lazarus répond que le nom du cabinet a déjà été annoncé, il s'agit du cabinet Russel Reynolds Associates. Il ne s'agit pas de douter des capacités de Sciences Po à recruter mais de se dire que le comité ne sera pas totalement infallible et qu'il est utile qu'il soit accompagné de personnes extérieures, avec des compétences propres en la matière. Le coût de cette prestation est encore en discussion, mais il sera de toute façon beaucoup plus faible que les prix pratiqués habituellement par ce type de cabinet quand il travaille avec des entreprises privées.

Cornelia Woll annonce que Frank McCourt (donateur de longue date à la Georgetown University et connu en France comme l'actuel propriétaire de l'Olympique de Marseille) a pris contact avec Sciences Po, en vue de participer au développement d'un projet universitaire d'ampleur sur l'impact des technologies de l'information sur les sociétés. L'éventualité d'un don de Frank McCourt a été examiné par le comité des dons et sera soumis au Conseil d'administration lors d'une réunion extraordinaire prévue le 16 juin 2021.

Olivier Borraz demande si le comité des dons a fait une enquête sur ce donateur.

Cornelia Woll répond que l'instruction du dossier de don (d'un montant de 25 millions de dollars sur 10 ans), comprenait une enquête de risque réputationnel, dans laquelle ont été analysées toutes les facettes de son parcours. L'avis du comité de dons est favorable, à l'unanimité de ses membres, et c'est désormais au Conseil d'administration de se prononcer sur la base de cet avis.

Bénédicte Barbé annonce que le calendrier de l'année 2021 – 2022 vient d'être publié sur le Drive du Conseil scientifique, avec une première séance prévue le mardi 14 septembre 2021.

Olivier Borraz demande s'il est possible de consacrer un moment lors d'un prochain conseil scientifique à l'action des chaires mises en place à Sciences Po, notamment celles qui ont été créées récemment.

Cornelia Woll accepte volontiers la proposition, d'autant plus qu'un travail de développement des chaires est en cours pour l'année à venir.

## **9/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en histoire, profil Histoire intellectuelle et histoire politique des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles**

Le comité de sélection pour le recrutement d'un ou une PU en histoire intellectuelle et politique des 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> siècles s'est réuni les 10 et 11 pour auditionner quatre candidats, dont un s'est désisté juste avant l'audition. La troisième personne classée, Saliha Belmessous, actuellement en poste à Sidney, en Australie, a présenté un projet sur le rôle de protection des puissances coloniales à la charnière entre 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles, un thème très intéressant et en vogue en ce moment dans l'historiographie.

La personne arrivée deuxième est Thomas Hippler, en poste à l'université de Caen, qui a présenté un projet sur une histoire conceptuelle de la paix.

Le premier classé est David Todd, en poste actuellement au *King's College* de Londres, qui pratique une histoire des idées politiques dans laquelle il est question du libéralisme, de manière très centrale, de l'idée monarchique et républicaine au 19<sup>e</sup> siècle, qu'il aborde à travers une histoire sociale, avec aussi une très grande expérience de la recherche collective, dans une grosse conurbation intellectuelle, qui enveloppe *King's College*, mais aussi Cambridge, Harvard, Princeton ou encore Yale.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en histoire, profil Histoire intellectuelle et histoire politique des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècles.

**10/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire sociale et politique des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles**

Paul-André Rosental indique que, pour le poste, « Histoire sociale et politique du 20<sup>e</sup> siècle en Europe », le comité a décidé de classer comme suit les quatre candidats auditionnés : en quatrième position, Bettina Severin-Barboutie, actuellement en poste à l'université de Hagen en Allemagne, qui a travaillé sur des sujets assez hétérogènes, notamment l'histoire des immigrations en zone urbaine. En troisième position, Jean-Marc Dreyfus, collègue de l'université de Manchester, bien connu et très apprécié au centre d'histoire a présenté un projet d'exhumation des corps de déportés entre 1946 et 1960. Manon Pignot, actuellement maîtresse de conférences, a été classée deuxième : elle est spécialiste des expériences de l'enfance et de la jeunesse en temps de guerre, plutôt pour la période de la Première Guerre mondiale. Marion Fontaine, classée première, est actuellement maîtresse de conférences à l'université d'Avignon ; elle travaille sur une histoire de la désindustrialisation en Europe, à partir des années 1950. Marion Fontaine l'a emporté du fait de l'ampleur du sujet et du caractère très large de son étude, qui correspondait mieux au profil de poste. De plus, Marion Fontaine a une expérience institutionnelle et de recherche collective jugée plus dense.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en histoire, profil histoire sociale et politique des 20<sup>e</sup> et 21<sup>e</sup> siècles.

**11/ Avis sur la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou d'une professeure des universités (poste public) en économie, profil microéconométrie, évaluation des effets de traitement**

Thierry Mayer précise que les techniques d'évaluation et de traitement en économie ont énormément progressé ces dernières années, et sont utilisées par plusieurs écoles à Sciences Po. Un économètre appliqué serait parfait pour les étudiants qui sont intéressés par l'évaluation des politiques publiques. Plusieurs candidatures ont été reçues, essentiellement des profils de mathématiques appliquées. C'est la candidature de Clément de Chaisemartin qui a retenu l'attention du comité de sélection, présidé par Jean-Marc Robin. Clément de Chaisemartin est actuellement en poste à UC Santa Barbara ; il a fait sa thèse de 2009 à 2013 à la *Paris School of Economics*, puis il a été *assistant professor* à Warwick pendant trois ans. En 2020, il a publié un article dans *American Economic Review* et dans *Econometrica*, sur les questions de technologies d'estimation des effets de traitements. Il développe ses programmes et les publie en ligne. Il y a un aspect théorie et méthode dans son travail, mais aussi un aspect appliqué, en particulier à l'économie de l'éducation, avec une étude publiée sur les internats d'excellence, dans la revue *American Economic Journal*.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la proposition du comité de sélection en vue du recrutement d'un professeur ou une professeure des universités (poste public) en économie, profil microéconométrie, évaluation des effets de traitement.

### **12/ Avis sur la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Mohamed Ali Adraoui**

Frédéric Ramel présente le dossier de demande d'inscription en HDR de Mohamed Ali Adraoui, docteur en science politique depuis 2011. Mohamed Ali Adraoui a un parcours fortement internationalisé : plusieurs post-doctorats à Florence, Singapour, à la Georgetown University, un grand nombre d'invitations à des conférences dans des universités étrangères, des publications à la fois en collaboration et en nom propre dans des revues reconnues par la discipline et chez des éditeurs universitaires. Son projet d'HDR prolonge son sur le salafisme, dont il est spécialiste de façon originale et multiscalaire (expression du salafisme à l'échelle locale, régionale et globale), tout en réfléchissant au répertoire moral comme élément de mobilisation du salafisme, au-delà des interprétations qui vont insister sur les carences d'intégration dans les sociétés, et avec une très grande profondeur empirique. Le projet de manuscrit original qu'il soumet pour son HDR porte sur les relations entre les États-Unis et les mouvements salafistes, plus particulièrement les Frères musulmans, à partir d'archives présidentielles et du département d'État, et d'une série d'entretiens qu'il veut mener autour de la politique étrangère américaine. Le garant est Thierry Balzac qui soutient totalement cette candidature.

Alain Dieckhoff rappelle qu'il y a quelques mois le dossier de Mohamed Ali Adraoui a déjà été évoqué au CS, dans le cadre du soutien du CERI à sa candidature à un projet ERC.

Les membres du Conseil scientifique approuvent à l'unanimité des membres présents du rang des Professeurs des universités et assimilés la demande d'autorisation à présenter à l'IEP de Paris le diplôme d'habilitation à diriger des recherches de Mohamed Ali Adraoui.